

Charte pédagogique

L'association Le Pélican est une association, loi 1901, spécialisée en addictologie.

Le Pôle Formation du Pélican délivre des formations et actions de sensibilisation et met à disposition des intervenants expérimentés, maîtrisant le champ de l'addictologie et de l'intervention pédagogique.

L'équipe des intervenants du Pôle Formation s'engage à respecter l'ensemble des critères applicables du Référentiel National Qualité (QUALIOPI). Les formations obéissent aux règles déontologiques et éthiques de la formation professionnelle, en particulier une parfaite neutralité religieuse ou politique.

Les actions de formation s'adressent aux salariés d'entreprise, aux étudiants et professionnels du secteur sanitaire, social et médico-social.

La coordination du Pôle Formation du Pélican s'engage :

- A la disponibilité en amont et en aval de l'action de formation pour apporter à la structure demandeuse, l'ensemble des informations nécessaires.
- A une attention portée aux questionnaires de satisfaction renseignés à l'issue de la formation par les participants et les commanditaires.

Les intervenants s'engagent :

- Au respect de l'engagement contractuel, défini par le programme de formation, la convention et le devis,
- A la discrétion et le respect de la confidentialité sur les informations échangées lors des séquences de formation : informations sur la structure, ses activités, son organisation, ses collaborateurs et usagers,
- A la réserve quant au fonctionnement de la structure et la non-ingérence dans ses choix de doctrines et d'organisation,
- A l'adaptation de la formation au rythme des participants, ainsi qu'aux métiers de ces derniers,
- A la création d'un climat bienveillant,
- A la disponibilité et attention portée aux questions et remarques dans un souci d'adaptation continue des rythmes et modalités pédagogiques.

La présente Charte a pour objectif l'amélioration continue des pratiques de notre pôle Formation.

Signature de l'intervenant,